



« Qu'est-ce qu'une assurance vie clean share ? »

Par Christèle Biganzoli, CEO de Ritchee.

Publié le 07/11/2021 à 09h48 • Mis à jour le 05/11/2021 à 12h37

Le point sur ce type de contrats à frais moindres pour l'assuré, avec Christèle Biganzoli, CEO de Ritchee.

Les « clean share » ou « parts propres » sont dits des fonds OPCVM composant les unités de compte de l'assurance vie qui sont sans rétrocession de commission pour l'assureur et le distributeur.

L'unité de compte de l'assurance vie reste donc tout à fait identique mais il n'y a aucune rétrocession de commissions ce qui allège considérablement les frais annuels.

Les assurances vie « clean share » sont-elles plus performantes pour l'épargnant ?

S'il s'agit de vraies assurances vie clean share (avec des parts institutionnelles notamment), qui ne se « rattrapent » pas avec des frais annexes de types honoraires d'ouverture ou honoraires de suivi alors elles ne seront pas au sens propre plus performantes mais plus rentables puisque les fonds sont identiques, la différence des frais liée aux rétrocessions de commissions profite donc directement à l'investisseur.

Pour obtenir une assurance vie clean share plus performante, l'idéal est de mixer ETF et OPCVM clean share (gestion passive et gestion active) et d'associer une gestion pilotée haut de gamme indépendante de l'assureur et des sociétés de gestion.

Quelle est la différence de frais entre les supports en unités de compte classique et les fonds « clean share » ?

On constate un gain annuel moyen d'environ 1% de frais.

Attention toutes les assurances vie clean share avec mandat de gestion ne se valent pas certaines sont biaisées par l'apparition de nouveaux frais voici quelques exemples :

Chez des conseillers indépendants :

- Frais d'honoraires annuels d'environ 1000 € réhaussés avec une TVA à 20% + Frais d'honoraires pour suivre le contrat également 1000 € environ soit 2000 € de frais annuels

Chez des assureurs :

- Frais de mandat de gestion rehaussés portant à minima le contrat à 2,25 % à 3%

Des minima d'ouverture de contrat élevés de 5000 € à 50 000 € contre 500 €.

Ritchee.jpg" alt="" id="2682070c">

**Etude réalisée pour un investissement de 50.000 € sur une première année en contrat clean share*

